



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**25 novembre 2023**

**Journée internationale pour l'élimination  
des violences faites aux femmes**



**DOSSIER DE PRESSE**

## Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes

Grande cause du quinquennat, le combat contre les violences faites aux femmes est au cœur de l'action du gouvernement. Le **25 novembre 2023** est un temps fort de sensibilisation de tous les citoyens, car les violences envers les femmes ne connaissent ni frontières géographiques, ni d'âge, ni milieu social. C'est l'occasion de dire et d'encourager à dire stop à ces violences. Sur une année, en France, près de 210 000 femmes sont victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles.

Violences au sein du couple, violences sexuelles, harcèlements, outrages sexistes, système prostitutionnel, les violences faites aux femmes peuvent prendre différentes formes. Afin de lutter contre ces phénomènes et ne rien laisser passer, il est nécessaire de rester mobilisés collectivement pour **détecter ces violences, informer le grand public, protéger les victimes et poursuivre les auteurs.**

Dans ce contexte, les services de l'État, aux côtés des associations et partenaires, sont mobilisés au travers de différentes actions à l'occasion de ce 25 novembre 2023, afin de dresser un état des lieux et de rappeler l'importance de la qualité du travail partenarial dans ce domaine.

### Les violences faites aux femmes en chiffres

Bien que le département du Cantal n'ait pas connu de féminicide en 2021, 2022 et 2023, le niveau des violences faites aux femmes reste préoccupant et appelle une réponse coordonnée.

En France, en 2022, **145** morts violentes au sein du couple ont été recensées par les services de police et unités de gendarmerie contre **143** en 2021 (2 victimes en plus, soit +1,40%).



Comme les années précédentes, les femmes sont les principales victimes : **118** victimes en 2022 contre **122** en 2021 (4 victimes en moins, soit -3,28%). Elles représentent **81%** des victimes.

**64** départements et collectivités d'outre-mer (60%) sur 107 enregistrent au moins un décès. **Une femme meurt en moyenne tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.**

Au cours de l'année 2022, plus de 200 femmes victimes de violences sexistes et sexuelles ont été prises en charge par les services de l'accueil de jour de femmes victimes de violences conjugales du centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Cantal (CIDFF 15).



## Les principales mesures nationales

Grande cause du 1<sup>er</sup> quinquennat, l'engagement du président de la République en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes a été réaffirmé dans le cadre de son second mandat.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles en constitue le 1<sup>er</sup> pilier. Cette volonté s'est concrétisée par le lancement du Grenelle des violences conjugales le 03 septembre 2019 et l'adoption de 54 mesures.

### Les principales mesures prises au titre du Grenelle des violences conjugales

- Le renfort de la plateforme nationale d'écoute, d'information et d'orientation des victimes de violences intrafamiliales (**3919**) géré par la fédération nationale solidarité femmes (FNSF) : ouverture 7j/7, 24h/24 et renfort des moyens ;
- La mise en place d'une plateforme de signalement des violences qui permet d'échanger par tchat avec des policiers ou des gendarmes à tout moment de façon anonyme et gratuite ;
- La sensibilisation systématique pour les forces de sécurité intérieure et un accueil fléché des victimes de violences dans les commissariats.

### Les principales mesures prévues dans le plan interministériel pour l'égalité femmes et hommes du 08/03/23

Un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté le 8 mars 2023 (Plan « Toutes et Tous Égaux»). Parmi les mesures phares à venir :

- La création de pôles spécialisés dans les juridictions pour garantir une réponse judiciaire cohérente par tous les intervenants spécialisés autour d'une même situation familiale (décret prévu fin 2023) ;
- L'expérimentation depuis septembre 2023 dans 5 départements d'un «Pack Nouveau départ», pour lever les freins au départ des victimes, au sein duquel s'intégrera en décembre 2023 l'aide financière d'urgence créée par la loi du 28 février 2023 qui sera délivrée par les caisses d'allocations familiales.



### Un plan national de lutte contre la prostitution des mineurs

La résolution du parlement européen du 14 septembre dernier reconnaît clairement la prostitution comme une forme de violence faite aux femmes, source d'inégalité entre les femmes et les hommes. Le consentement à un acte sexuel ne peut être acheté, il doit être donné librement et volontairement.

Au-delà de la prostitution de personnes majeures, on assiste ces dernières années au développement très préoccupant de conduites prostitutionnelles et pré-prostitutionnelles de mineurs avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux. L'État a développé un plan national de lutte contre la prostitution des mineurs en novembre 2021 doté de 14 millions d'euros.

Ce plan s'axe sur 4 piliers :

- La **sensibilisation** et **l'information** ;
- le renforcement des **repérages** à tous les niveaux des jeunes impliqués ;
- **l'accompagnement** des mineurs en situation prostitutionnelle ;
- le renforcement de **l'action judiciaire** contre les clients et proxénètes.

Dans chaque département, des commissions de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitations sexuelles sont installées et des associations ont été agréées pour mettre en œuvre des parcours de sortie de la prostitution.

**Dans le Cantal**, la commission a été installée le 13 septembre 2021 et une association dispose de l'agrément : **l'association nationale des études féministes (ANEF)**.

Les parcours de sortie de la prostitution visent à proposer un accompagnement global de la personne en fonction de la diversité de ses besoins (logement, hébergement, accès aux soins, accès aux droits, action d'insertion sociale et professionnelle...).

## Dans le Cantal, une prise en charge locale

### Les intervenantes sociales en gendarmerie et en commissariat dans le Cantal

Initiative financée par l'État, et co-financée par le conseil départemental, la CABA et la CAF les intervenantes sociales en gendarmerie et au commissariat (ISG/ISC), renforcées par l'action des référents violences intrafamiliales (VIF), présents dans chaque brigade de gendarmerie, participent fortement à la détection des situations à risque et à l'accompagnement des victimes. Le haut niveau de sollicitation des intervenantes (police/ gendarmerie) témoigne de la pertinence du dispositif. En 2022, **1588** entretiens ont été réalisés, **805** dossiers suivis et **64** informations préoccupantes. Pour le premier semestre 2023, 394 dossiers ont été reçus, dont 220 situations étaient jusqu'à présent inconnues des services sociaux. La violence conjugale constitue plus de 80 % des situations traitées par les intervenantes sociales.

### Une écoute itinérante (ANEF 15)

La démarche fondée sur « l'aller vers » s'appuie sur un camping-car aménagé en bureau mobile qui permet un accueil inconditionnel favorisant l'accès aux droits. Ce van porté par l'ANEF 15 va à la rencontre des personnes les moins mobiles qui se signalent ou sont repérés dans les communes d'Ydes Riom-ès-Montagnes, Mauriac et Pleaux afin de combattre l'exclusion, le non-recours aux droits et prévenir les violences. Des crédits complémentaires de 21 000 € du droit des femmes vont permettre de renforcer le dispositif qui met à disposition deux travailleurs sociaux. Ce renforcement ira préférentiellement à des temps d'entretien en individuel favorisant l'accompagnement d'un public féminin en précarité à l'issue de rencontres ou de demandes exprimées lors des tournées de l'accueil de jour itinérant.

### Déploiement de lieux d'écoute psychologique et d'accueil sur Murat et Saint-Flour

Un lieu d'écoute porté par l'union départementale des associations familiales (UDAF) met à disposition une psychologue et un travailleur social. Ils sont joignables par le biais d'une plateforme téléphonique et poursuivent par un accueil inconditionnel des situations les plus vulnérables. La délégation aux droits des femmes et à l'égalité vient en appui financier à hauteur de 20 000 euros sur 2023 afin que ces lieux soit ouverts aux femmes victimes et/ou précaires pour une écoute rapide et de proximité.

**Financé par l'Etat, un renforcement des permanences d'accès aux droits par le CIDFF 15** a eu lieu courant 2023, dans un souci de maillage du territoire réel et juste. Une juriste supplémentaire a été recrutée. Elle est présente de façon hebdomadaire à Saint-Flour et Murat, et mensuellement à Massiac.

L'**accueil de jour** du CIDFF 15 à Aurillac a accueilli 186 femmes victimes, et 10 de leurs enfants ont bénéficié d'une prise en charge éducative ou d'art thérapie.

Enfin, 2023 a vu se mettre en place un **espace de rencontre protégé** au sein de l'espace rencontre spécifiquement dédié aux enfants co-victimes de violences conjugales ainsi que des mesures d'accompagnement personnalisées permettant d'accompagner les droits de visites lorsqu'ils sont rétablis.

## Des événements organisés dans le Cantal

**Vendredi 24 novembre 2023 de 8h30 à 17h au centre des congrès à AURILLAC, Laurent Buchaillat introduira le colloque** à l'attention des professionnels sur les mineurs et majeurs en risque prostitutionnel. "Comprendre, repérer le phénomène prostitutionnel pour mieux accompagner et/ou orienter", entre "je gère" et "l'emprise" quand la prostitution devient système.

Ce colloque animé par Lauriane Mounier, coordinatrice du service L'Appart de l'association Althéa, permet d'apporter un éclairage aux professionnels sur le cadre juridique, le contexte de

société (numérique et sexualité, hypersexualisation), les conduites sexuelles à risques, la compréhension du phénomène prostitutionnel chez les jeunes et le repérage. Avec les associations et les partenaires, un travail sera mené sur la prévention et la protection des jeunes.

## Des outils de sensibilisation du grand public

Alexandre Kesteloot, sous-préfet, directeur de cabinet se rendra de 10h à 12h au marché d'Aurillac le **samedi 25 novembre 2023** pour une action de sensibilisation du grand public. Le planning familial tiendra un stand aux côtés des services du commissariat de la police nationale d'Aurillac et du Soroptimist, avec le concours des jeunes bénévoles d'Uniscité. Ils présenteront le violentomètre afin d'interpeller et sensibiliser le public aux différentes formes de violence.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	Accepte tes amies, amis et ta famille	A confiance en toi	Est content quand tu te sens épanoui	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	Rabaïse tes opinions et tes projets	Se moque de toi en public	Est jaloux et possessif en permanence	Te manipule	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Fouille tes textos, mails, applis	Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes	T'isole de ta famille et de tes proches	Troblige à regarder des films pornos	T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches	*Pète les plombs* lorsque quelque chose lui déplaît	Menace de se suicider à cause de toi	Menace de diffuser des photos intimes de toi	Te pousse, te tire, te gille, te secoue, te frappe	Te touche les parties intimes sans ton consentement	Troblige à avoir des relations sexuelles	Te menace avec une arme		
<b>PROFITE</b> Ta relation est saine quand il...						<b>VIGILANCE, DIS STOP !</b> Il y a de la violence quand il...						<b>PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE</b> Tu es en danger quand il...												

## Les violences intrafamiliales

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), organise un colloque qui aura pour thème « institution, parentalité violences conjugales » le **mardi 28 novembre de 8h30 à 13h à la maison des sports de la Ponétie à Aurillac**.

Monsieur le préfet introduira ce colloque avant l'intervention d'Ernestine Ronal, responsable de l'observatoire départemental des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis, et Edouard Durand, magistrat, ancien juge aux affaires familiales et juge des enfants, expert sur les questions de la protection de l'enfance, des violences conjugales et des violences faites aux enfants.

L'objectif de ce colloque est de sensibiliser à la nécessaire prise en compte de la parentalité dans un contexte de violences au sein du couple, de présenter aux professionnels les outils juridiques existants afin de protéger le parent victime et l'enfant.

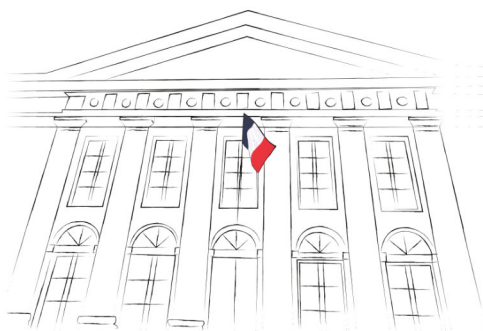
L'ANEF 15 Cantal procédera à une présentation des mesures d'accompagnement et des espaces rencontres. Ce dispositif est un service d'accompagnement pour l'exercice du droit aux relations familiales lorsque celui-ci est interrompu, difficile ou conflictuel. Il offre un lieu et un accompagnement favorisant le maintien ou la reprise de contact entre un enfant et le(s) parent(s) dont il a été éloigné. Le travail consiste à permettre aux enfants de construire ou de reconstruire leur relation avec leur « parent », à soutenir les parents dans l'exercice de leur coparentalité.

## Des outils pour s'informer et signaler les violences

**Le 3919** : Plate-forme téléphonique d'écoute, d'information et d'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles, accessible 24h/24, 7j/7.

[arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr) est un site qui permet de s'informer sur les violences, de signaler une violence en ligne ou de trouver une association près de son domicile.

[www.app-elles.fr](https://www.app-elles.fr) est une application gratuite et solidaire des victimes et témoins de violences sexistes ou sexuelles. Le dispositif d'alerte peut être utilisé en amont pour prévenir d'un danger ou d'une menace.



**PRÉFECTURE DU CANTAL**

2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 46 23 00

[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

[pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

